



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2015/DEC/176	OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC INITIATIVES 77 POUR LA MISE EN PLACE D'UN CHANTIER D'INITIATIVE LOCALE POUR LES ANNEES 2015 ET 2016
Date du conseil municipal 14/12/2015	
Date de la convocation 07/12/2015	
Date de l'affichage 07/12/2015	

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 7 décembre 2015.

Étaient présents

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Alain VELLER, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Jacob NALOUHOUNA, Charles MURAT, Karine JARRY, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER, Pascal D'HOKER, Rachida MOUALLI,

Étaient absents

- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Stéphanie CHARRET
- Virginie SALITRA, représentée par Karine JARRY
- Michel VEUX, représenté par Charles MURAT
- Pierre GUILLOU, représenté par Monique DEVILAINE

Madame Danielle BOUDET est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20151214-2015-176-DE
Date de télétransmission : 17/12/2015
Date de réception préfecture : 17/12/2015

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

CONSIDERANT que l'État et le Département de Seine-et-Marne ont convenu de se mobiliser ensemble dans le cadre de la loi généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion et de lutter contre l'exclusion professionnelle en favorisant l'accès à l'emploi des publics en difficulté d'insertion et plus particulièrement de ceux bénéficiant des minima sociaux,

CONSIDERANT que, dans ce cadre, la commune a été sollicitée par INITIATIVES 77 pour mettre en place un chantier d'initiative locale portant sur le Stade (démontage de l'ancienne tribune / dépose du bardage / démolition des marches d'accès / mise en œuvre de l'étanchéité) et la Maison de la Petite Enfance (remplacement de la clôture mitoyenne avec l'école élémentaire Noas / fermeture et bardage du local vélos et jouets extérieurs / réfection en peinture de la clôture côté boulevard Voltaire)

CONSIDERANT qu'il convient d'établir une convention afin de définir les missions et les engagements de chacune des parties,

VU le projet de convention établi à cet effet,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ARTICLE 1 :

APPROUVE la convention à intervenir avec INITIATIVES 77 pour mettre en place un chantier d'initiative locale sur l'année 2015/2016.

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le maire ou son adjoint, à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant.

ARTICLE 3 :

DIT que la dépense est inscrite en section de fonctionnement sur les budgets des exercices 2015 et 2016.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 14 décembre 2015

Le maire,

Michel BILLET



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20151214-2015-176-DE
Date de télétransmission : 17/12/2015
Date de réception préfecture : 17/12/2015